

Séance du 9 mars 2016
Affaires générales
Affectation du résultat de l'exercice 2015
Délibération n° 2016/05

- Vu** le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;
- Vu** l'arrêté du 9 décembre 2015 portant nomination de la directrice de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;
- Vu** la délibération n°2016/03 approuvant le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;
- Vu** l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;
- Vu** le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;
- Vu** la délibération n°2014/58 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2015-2019 ;
- Vu** le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
- Vu** la circulaire budgétaire du 18 août 2014 relative au cadre budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'Etat pour 2015 ;
- Vu** les délibérations n°2014/62, 2015/92 et 2015/252 approuvant le budget de l'Etablissement pour l'année 2015 ;

**Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,
sur proposition du président/ de la présidente,**

- **Affecte** le résultat de l'exercice 2015 d'un **montant de 41 712 839,14 €** en réserve.

16 MAR. 2016

La directrice générale

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales

Le (la) président(e)
du conseil d'administration

Pierre CLAVREUIL

Loranne BAILLY

